



Geneviève BLANC
Vice-présidente
Conseillère Générale
du Canton d'Anduze
Hôtel du Département
30044 Nîmes cedex 9
Tél : 04.66.76.76.65
genevieve.blanc@gard.fr
www.genevieveblanc.com

REUNION CANTONALE
BAGARD, 02 juillet 2014

Infrastructures routières – Canton d'Anduze

Compte-rendu

Mme Geneviève Blanc, conseillère Générale, était accompagnée des responsables des services techniques de la DGADIF : MM. Eric BOUSQUET, directeur adjoint en charge de l'Unité Territoriale d'Alès, Michel ROUSSEL, chef de service, Joris BALAGUER, responsable du secteur Anduze/Saint-Chaptes

Objectifs de la rencontre

- Bilan et projets relatifs aux infrastructures routières
- Tour d'horizon des questions en matière de politique départementale Infrastructures et Déplacements
- Présentation et discussion autour des dossiers communaux en cours ou à venir

Geneviève Blanc souhaite la bienvenue à tous les participants et remercie les maires du canton de leur présence et plus particulièrement le maire de Bagard pour le prêt de la salle.

Cette réunion thématique fait partie des réunions que la conseillère générale organise périodiquement pour faciliter les projets communaux. Elle fait suite aux précédentes réunions qui se sont tenues sur le FDE, les projets routiers et les déplacements doux, l'habitat, l'emploi. Elle a été organisée après les élections à la suite des rencontres que la conseillère générale a eues avec les nouveaux élus. Ces visites ont permis de repérer des questions spécifiques à chacun, qui souvent rejoignent celles d'autres communes. Ont émergé des besoins sur les questions liées aux routes et déplacements ainsi que sur les questions sociales, un point a aussi été fait sur le Fonds Départemental d'Équipement (FDE).

1. Une réunion sur les questions sociales sera organisée à la rentrée avec les services. Des documents sont en préparation par l'UTASI pour expliquer leur travail.

2. Au sujet du FDE, les travaux doivent être terminés avec la fin de l'année (décembre 2014). S'il y a des changements à faire, il faut le faire très rapidement en contactant Geneviève Blanc ou Chantal Dupuy, responsable de ce service.

3. Une réunion avec les services des routes a été organisée car la problématique liée aux infrastructures routières (en particulier les questions sur la sécurité) fait l'objet de sollicitations récurrentes de la part de nos concitoyens. Cela revient souvent dans le cadre des permanences de la conseillère générale, comme auprès des Maires. Les problèmes posés appellent des solutions souvent complexes. Il ressort aussi que certaines interrogations et besoins sont similaires voire communs à plusieurs villages.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, Geneviève Blanc indique que la collectivité vit des jours compliqués :

- La réforme territoriale qui après les intercommunalités s'occupe des régions et des départements avec la mise en place de Grandes Régions
- Le retour aux grands cantons (après un abandon) avec doublette. Contour de celui d'Anduze ... Anduze, Bagard, Boisset et Gaujac, Ribauts les Tavernes, Gènerargues, Saint Jean du Pin, Saint Christol les Alès et la partie ouest d'Alès (Rochebelle, le Pré Saint-Jean ...), Massillargues-Atuech, Tornac et St Sébastien d'Aigrefeuille n'en feront plus partie.
- Les départements seront à priori recentrés sur leurs compétences obligatoires, l'action sociale et la solidarité, dès 2016. Quelques compétences seraient partagées comme la culture. Les collèges, les routes et l'économie seront transférés à la Région. Pour le reste, c'est-à-dire l'aide aux communes, les risques, le tourisme ... on ne sait pas trop pour le moment, cela dépendra aussi de la capacité financière des départements à les assumer.
- La disparition des Départements est programmée en 2021 avec un transfert de la compétence sociale aux agglomérations ce qui présente un gros risque d'inégalité de traitement au niveau des personnes et au niveau des territoires puisque tous n'auront pas les mêmes capacités financières. Une prise en charge par les Régions serait préférable.

Malgré cela

- Les services continuent à travailler. Des réunions ont eu lieu récemment notamment pour l'élaboration du Schéma Départemental de la Mobilité 2015-2025 (remplacera l'ancien schéma routier du CG).
- Et bien qu'aujourd'hui nous ne soyons pas en possession de l'ensemble des éléments constituant la réforme territoriale, nous avons le devoir de continuer à anticiper les évolutions de notre société et à y adapter nos réponses politiques. Notre responsabilité est de ne pas céder au lâcher prise et de ne pas nous démobiliser. Dans le temps qui nous reste, nous avons des collèges à entretenir et à projeter pour les futurs élèves, des routes à refaire et des voies vertes à créer ... Il est important d'avoir à l'esprit que ce que nous commençons d'autres le poursuivront.

La rencontre d'aujourd'hui s'inscrit dans ce contexte d'incertitude et dans cette volonté de poursuivre l'action sur les territoires.

Concernant les routes, infrastructures, déplacements, comme cela a été évoqué lors des visites auprès des nouveaux élus, plusieurs points ont émergé :

- un besoin de se repérer dans les différentes façons d'intervenir avec le Département. Par exemple la vitesse sur les routes départementales qui traversent les communes comme La Draille et Ribaute les Tavernes : que faire, par quels moyens, où et comment ?

- des questions particulières à chaque commune, des projets en suspens ou qui émergent avec les nouvelles municipalités.

Doctrines diverses et dispositifs de financements des projets

Le Département a en charge l'entretien et l'aménagement du domaine public routier.

Hors agglomération, le Département assure l'entretien :

- de la chaussée et de ses dépendances, notamment en ce qui concerne le débroussaillage
- des ouvrages d'art (par le biais de marchés passés avec l'Etat)
- des équipements de sécurité
- de la signalisation réglementaire nécessaire pour le guidage et la sécurité des usagers

Des conventions peuvent être établies entre différentes parties pour assurer, par exemple, l'élagage.

En agglomération, le Département n'a pas d'autres obligations que celles qu'il a en dehors des agglomérations. Il lui incombe les emprises spécifiquement routières et les équipements de sécurité. L'entretien des emprises à usage urbain, incombe à la commune.

Dans le Gard, 5 unités territoriales existent sur le territoire. Pour le canton d'Anduze, l'unité territoriale d'Alès est composée de 3 services : entretien et exploitation, service ingénierie, aménagement et contrôle, pôle appui. Elle est dirigée par M. Eric BOUSQUET (06 77 92 41 25), directeur adjoint en charge de l'UT.

Le service « Entretien et exploitation » (chef de service M. Michel ROUSSEL – 06 72 16 28 60) est un service important. Ce service est chargé entre-autre du curage des fossés (il dispose à cet effet d'une mini-pelle), de l'enrobage des routes, du fauchage (un planning de fauchage a été mis en place pour les périodes de mai à juillet), de l'entretien des murs ...Le responsable du secteur d'Anduze / Saint-Chaptes est M. Joris BALAGUER (06 85 21 93 95).

Pour tous travaux à effectuer sur une route départementale dans l'agglomération, Maire et Président du Département ont des pouvoirs de police différents. Le premier doit prendre un arrêté de circulation, le second une permission de voirie. Concernant les travaux, le maître d'œuvre reste le Maire mais le Conseil général est associé aux travaux par co-maîtrise d'ouvrage. Pour être en agglomération, il faut couvrir 400 mètres de linéaire bâti.

Le Département joue un rôle de :

- conseil au niveau de l'étude et sur les points importants à traiter
- aide à la validation du projet par tous les services du CG
- contrôle des travaux

Dans le domaine de l'urbanisme (permis de construire), le Conseil général est associé en tant que personne publique (PPA), il donne un avis sur :

- l'accès
- le pluvial (rejet dans les fossés en bord de RD)
- le recul obligatoire entre l'habitation et la route, différent selon le niveau des RD (niveau 1 : 35 m ; niveau 2 : 20 m ; niveau 3 : 15 m ; niveau 4 : 0 m). Des dérogations sont possibles si la voie n'évolue pas et s'il existe déjà des constructions plus anciennes.

Les amendes de police

Elles servent à tous travaux destinés à la sécurité routière : aménagement de sécurité en agglomération ou sur les voies communales., aménagement de carrefour, signalisation, marquages au sol, arrêts de cars. Les recettes provenant du produit des amendes sont réparties chaque année entre les communes et groupements de moins de 10 000 habitants. Les communes peuvent bénéficier de cette aide tous les 2 ans. Celles qui n'ont bénéficié d'aucune aide de ce type en 2013 peuvent déposer un dossier au Conseil général, à partir du mois d'octobre de cette année.

Le calcul du montant de la subvention par commune, pour cette année, a été le suivant :

- un taux d'aide de 60% pour les dossiers inférieurs ou égaux à 20 000 € HT,
- un taux d'aide décroissant de 60% à 26,18% pour les dossiers supérieurs à 20 000,00 € HT et inférieurs à 60 000,00 € HT,
- un plafond de l'aide à 15 709,60 € HT pour tous les dossiers supérieurs ou égaux à 60 000,00 € HT

Les « petits » projets sont donc, en proportion, plus subventionnés que les gros.

Dispositifs de sécurité

Les communes peuvent intervenir auprès du Conseil général et lui signaler des dangers potentiels. Les problèmes de sécurité sont systématiquement analysés par la sécurité routière. La pose de panneaux de limitation de vitesse ne règle malheureusement pas les problèmes d'incivilité. Un dispositif de comptage des véhicules et de calcul de la vitesse (V85) peut être mis à disposition des communes, à leur demande.

D'autres dispositifs existent (radars pédagogiques, ralentisseurs, feux asservis à la vitesse ...) mais ils doivent être adaptés aux lieux et à leur dangerosité potentielle.

S'agissant des arrêts de bus, des opérations de sécurité doivent être mises en œuvre dans certaines communes (dont celle de Tornac). Il est rappelé que le Conseil général gère le réseau de transport Edgard et que sa doctrine oblige le dépôt des enfants dans un endroit sécurisé avec des arrêts « à encoche ». Il n'intervient pas, en revanche, sur la fermeture des arrêts du réseau NTecC qui est décidée par le Président du Syndicat Mixte des Transports du Bassin Alésien (SMTBA). Le Département donne néanmoins un avis sur le lieu d'installation des abris-bus de ce réseau.

Il est décidé que la conseillère générale enverra une demande au Président du Syndicat pour avoir un état des lieux précis des arrêts de bus du réseau NTecC par rapport à la sécurité et/ou au besoin d'aménagement.

Les services techniques du Conseil général rappellent qu'ils sont à la disposition des maires pour évoquer toutes questions concernant les infrastructures routières, leur mise en sécurité etc, et qu'ils rencontreront tous ceux qui en feront la demande.

Les travaux réalisés et projets en cours des communes du canton d'Anduze sont rappelés dans les fiches jointes en annexe au compte-rendu.